

mémoire ayant trait au crédit agricole pris dans son ensemble et dans la mesure où la Fédération canadienne de l'agriculture est intéressée. Un comité du programme national a été formé au sein de la Fédération, lequel comprend six personnes disséminées à travers le Canada et dont le travail consiste à étudier divers problèmes et à rédiger des mémoires touchant le programme en vue de les présenter aux réunions annuelles de la Fédération canadienne de l'agriculture pour fins d'approbation. Le présent mémoire sur le crédit agricole a été approuvé lors de la réunion annuelle tenue en janvier 1956 à Hamilton.

Ici je vais simplement vous lire certains passages de ce mémoire que je choisis dans le texte qui s'arrête à environ la fin du dernier aliéna de la page 9, alinéa que suit des recommandations qui ont trait spécifiquement à la Commission du prêt agricole canadien. Le mémoire de la Fédération porte ce qui suit:

Tout programme de crédit pour l'agriculture canadienne doit viser à répondre aux besoins de trois classes principales d'emprunteurs:

1. Le cultivateur établi qui exploite une entreprise agricole raisonnablement productive.
2. Le cultivateur dont l'entreprise atteindrait un rendement appréciable si ce n'était le manque de fonds.
3. Le jeune homme qui débute dans l'exploitation agricole.

De plus, des désastres naturels peuvent placer des cultivateurs de l'une ou l'autre de ces trois catégories dans la nécessité d'obtenir un crédit spécial d'urgence afin de pouvoir traverser la période de grosses pertes.

L'élaboration d'un programme de crédit agricole sain qui répondrait à ces besoins exige la solution de deux questions fondamentales.

La première de ces deux questions se pose ainsi: quelle est, selon les probabilités, la future capacité de rendement du fonds agricole.

La deuxième: quelles autres données agricoles influent sur l'importance du prêt requis?

La troisième: quelles tendances se manifestent parmi les sources disponibles de crédit agricole?

*Revenus du fonds agricole disponibles aux fins
du remboursement de l'emprunt.*

Il est possible d'évaluer les revenus probables de l'agriculteur pour plusieurs années à venir ou ce qui regarde la somme globale de son propre travail et celle des membres de sa famille qui l'aident sans recevoir de rémunération de même qu'à l'égard de son administration, après avoir déduit un modeste intérêt comme rendement du capital qu'il a placé dans son entreprise.

Le tableau ci-après indique, pour une période de 29 ans, soit de 1926 à 1954, la valeur moyenne du fonds agricole (biens immobiliers, bestiaux et outillage) par cultivateur, le revenu net moyen par cultivateur et les recettes du cultivateur après déduction d'un intérêt de 3½ p. 100 comme rendement de son capital.